

RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT (H/F/X) - À TEMPS PLEIN-STATUTAIRE (STAGIAIRE PUIS DÉFINITIF) POUR LA VILLE D'AUBANGE



Conditions de recrutement

- Être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
Jouer des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction. Il devra notamment fournir un extrait de casier judiciaire (modèle général) ;
- Être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A (un diplôme de l'enseignement supérieur de type long ou universitaire ou un titre positionné aux niveaux 7 ou 8 dans le cadre francophone de certification) ;
- Fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation ;

- Être lauréat d'un examen comportant au minimum les épreuves suivantes, adaptées en fonction de l'emploi déclaré vacant :

1. Une épreuve d'aptitude professionnelle permettant d'apprécier les connaissances minimales requises des candidats dans les matières suivantes : Droit constitutionnel - Droit administratif - Droit des marchés publics - Droit civil - Finances et fiscalité locales - Droit communal et loi organique des CPAS
2. Une épreuve orale d'aptitude à la fonction et à la capacité de management

Seuls les candidats qui ont réussi l'épreuve précédente sont invités à participer à la suivante. Les candidats devront obtenir au moins 50% de points à chaque épreuve et au moins 60% de points au total pour être retenus.

-satisfaire au stage.

L'ensemble de ces conditions doit être rempli pour pouvoir être nommé.



Descriptif de fonction

Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur général adjoint assiste celui-ci dans l'exercice de ses missions. Il contribue au pilotage stratégique de l'administration, participe à la coordination des services, assure le suivi des dossiers qui lui sont confiés et exerce les compétences qui lui sont déléguées. Il remplace le Directeur général en cas d'absence ou d'empêchement, conformément aux dispositions légales et statutaires applicables.



Rôles et tâches

- Le Directeur général adjoint assiste le Directeur général dans l'exercice de ses missions.
- Le Directeur général adjoint participe au pilotage et à la coordination de l'administration.
- Le Directeur général adjoint apporte son expertise juridique à l'administration.
- Le Directeur général adjoint exerce les missions qui lui sont déléguées et assure la continuité de la direction générale.

Effectuer d'autres tâches utiles à sa fonction ou au service.



Savoir

- Avoir de bonnes connaissances dans les domaines administratifs et du droit nécessaire à l'exercice de la fonction.



Savoir-faire

- Être capable d'analyser des situations juridiques complexes, d'identifier les risques et de proposer des solutions adaptées.
- Rédiger des actes administratifs, règlements, conventions et avis garantissant la sécurité juridique des décisions.
- Avoir de grandes capacités de coordination.
- Avoir le sens de la priorisation et de la gestion efficace du temps.



Savoir-être

- Être capable d'agir avec tact, discrétion et équité.
- Faire preuve d'intégrité.
- Faire preuve d'autonomie et de rigueur.
- Être ouvert au changement et en être le promoteur.
- Être capable de créer un climat de confiance et de collaboration.



Conditions de travail

- Temps plein
- Rémunération : min. 28.500 € - max. 40.500 € (montants annuels bruts pour un temps plein) à l'index du 1er septembre 2026 : 2,2080
- Avantages : chèques-repas (8 €), 27 jours de congés, pécule de vacances et allocation de fin d'année



Dossier de candidature

À adresser sous pli recommandé - 22, rue Haute à 6791 ATHUS
À déposer contre accusé de réception à Monsieur LESPAGNARD
Adrien, Directeur général - 22, rue Haute à 6791 ATHUS
À envoyer par mail au Directeur général de la Ville d'AUBANGE -
lespagnarda@aubange.be

Les documents à annexer à l'acte de candidature sont les suivants :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- copie du diplôme requis ou de l'équivalence ;
- extrait de casier judiciaire (**modèle de base : 595**) daté de moins de 3 mois ;
- extrait d'acte de naissance ;
- une attestation justifiant de la nomination à titre définitif, le cas échéant.

Renseignements : auprès du Directeur général - 063/38.12.52

Date limite de candidature :
le 16 octobre 2026 au plus tard

Ville d'AUBANGE, le 17 septembre 2026
Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) LESPAGNARD A.

Le Bourgmestre ,
(s) KINARD F.

